



CAHIER DE L'ÉTÉ

La casse du code du travail

ÉTÉ 2017

DECRYPTAGE - N° 2

Alors que la mortalité n'a jamais été aussi élevée chez les personnels des secteurs sanitaires et sociaux, Macron s'engage encore plus féroce-ment vers des organisations de travail toujours plus délétères facilitées par la déréglementation organisée cet été, mais effective à l'automne.

Journées de 12h, polyvalence, non-respect des jours de repos, sous-effectifs et procédures dégradées sont déjà le lot des salarié-es de notre secteur. Si vous pensez que l'on a atteint le pire, la suite devrait vous prouver le contraire. La réintroduction du jour de carence pour les agent-es du secteur public... quand on voit, dans les hôpitaux privés, des salarié-es fiévreux-euses se trainer leur carcasse dans les unités de soins ou les services, on envisage assez bien les conséquences que ça va avoir sur la prise en charge des patient-es et les effectifs quand ils auront tous été contaminés. Malgré la tentative précédente de suppression du jour de carence dans le public qui a diminué les arrêts de courte durée, mais augmenté ceux de longue durée, on peut se poser la question des économies dans ce cas-là, sauf à penser mesquinement que les arrêts de travail non-remplacés seront légi-gions en procédure « hyper » dégradée ?

Avec toujours plus de stress et d'épuisement professionnel... on sait ce que cela signifie, en terme de majoration des risques pour les patient-es et les soignant-es... Mais comme notre Ministre de la santé aura vacciné tout le monde contre tout (petit geste en direction des labos), rien de la sorte ne devrait se produire... et puis, de là à imaginer que les personnels qui n'auront pas voulu se vacciner contre la grippe se voient refuser les arrêts maladie dans ce cas-là.

Faut quand même admettre que les personnels ont été pénibles avec Marisolde, se suicider de façon si visible dans les hosto...

Ca relevait presque du harcèlement !

Nos organisations du travail soumises aux seules règles de la productivité seront plus folles et feront vraisemblablement exploser le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Sauf qu'ils sont déjà largement sous-estimés, puisque certaines boites paient des cabinets privés pour déclassifier les accidents le plus souvent sur la forme, autant dans le secteur privé que dans le public comme s'y essaient déjà certains directeurs d'hôpitaux. Et si cela n'était pas suffisant, le fabuleux compte pénibilité, fruit de la collaboration active de certains syndicats et du patronat pour faire avaler la dernière pilule amère de réforme des retraites en janvier 2014 ne sera plus alimenté directement par des cotisations patronales dédiées à ce compte. C'était le grand souhait du MEDEF... mais là où le truc devient proprement scandaleux, c'est que « ce compte pénibilité » rebaptisé « compte prévention » sera alimenté par la seule branche excédentaire de l'assurance maladie, c'est-à-dire celle des accidents du travail et des maladies professionnelles...

Là, le cercle, il est loin d'être vertueux, plutôt vicieux au sens strict du terme. Comme il est expliqué plus haut, certains patrons ou directeurs ont recours à des cabinets spécialisés pour déclassifier les accidents de travail voire, et c'est connu, font pression sur les salarié-es pour qu'ils déclarent leurs accidents en maladie simple. Résultats ils vont économiser sur le compte pénibilité en récupérant les fruits de leur fraude sur les accidents de travail. CQFD.

Et comme le cynisme n'a pas de limites, la prévention sera encouragée via des accords collectifs et la boucle est bouclée avec le silence assourdissant ou la complicité de certaines organisations syndicales...

CHAIR
A
PATRON

PLUS D'INFO

<http://www.sudsantesociaux.org>

<https://www.solidaires.org>



SUD Santé Sociaux fait le choix d'un syndicalisme différent qui œuvre dans le secteur sanitaire et social à rassembler les forces syndicales et associatives qui veulent agir pour combattre toutes formes d'exploitation, d'exclusion sociale, de racisme et de sexisme.

Ce syndicalisme favorise l'information en direction des salariés, condition pour qu'ils prennent eux-mêmes en charge leurs revendications et développent des modes d'organisation démocratiques, unitaires et auto-gérés : AG, coordinations, comité de grève, collectifs ...

Union
syndicale
Solidaires

L'Union syndicale Solidaires est composée de fédérations et syndicats nationaux,

et d'Unions locales et régionales.

Elle défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeurs et chômeuses, de paysans, d'habitants.

Elle entretient des relations fraternelles avec de nombreuses organisations syndicales et d'associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.

CONTRE LA LOI TRAVAIL 2 TOUS et TOUTES EN GREVE et EN MANIF LE 12 SEPTEMBRE

